



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

familles d'accueil et assistantes maternelles

Question écrite n° 60033

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le statut des familles d'accueil et des assistantes maternelles. Ce statut a été élaboré en 1977 et réformé en 1992 mais se révèle aujourd'hui inadapté aux besoins exprimés par les parents en matière d'accueil de la petite enfance, notamment du point de vue des horaires. En conséquence, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'entend adopter le Gouvernement pour moderniser le statut des familles d'accueil et des assistantes maternelles afin de répondre à leurs légitimes attentes ainsi qu'aux besoins des jeunes parents.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la situation des assistantes maternelles et la qualité de l'accueil réservé à la petite enfance. La mise en oeuvre de la réduction du temps de travail est en effet souvent invoquée, parmi d'autres facteurs, pour expliquer une demande d'accueil à des horaires plus atypiques de la part des familles et une amplitude de travail plus large pour les assistantes maternelles. Ces évolutions entraîneraient selon ces dernières un risque de dégradation de leurs conditions de travail ainsi que de la qualité de l'accueil lui-même. Afin d'examiner les moyens pour que la nécessaire adaptation de ce mode d'accueil - enjeu auquel sont également confrontées les structures d'accueil collectif - s'accompagne de compensations pour ces professionnelles et d'une amélioration de leur statut, l'ensemble des représentants des assistantes maternelles a été reçu au cabinet de la ministre au cours des dernières semaines. Un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier leurs propositions et d'approfondir les questions qu'elles soulèvent. Les résultats de ces travaux permettront d'éclairer les décisions susceptibles d'être annoncées au cours des prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60033

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2212

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4935